



COMMUNIQUÉ, EUROPE



## Intervention de Corinne DUCROCQ au Comité National de suivi du programme opérationnel FSE +

Ce jeudi 12 janvier à Paris, Corinne DUCROCQ, Conseillère départementale déléguée aux affaires européennes et à la coopération décentralisée au Département de la Dordogne (Canton Isle Loue Auvézère), est intervenue au Comité National de suivi du programme opérationnel FSE +.

*Publié le 17 janvier 2023*

Cette intervention s'inscrivait au titre du Département en représentation de son Président Germinal PEIRO, et plus largement au titre de l'Assemblée des Départements de France, au nom de l'ensemble des Départements.

Devant les représentants de la Commission européenne (Direction générale de l'emploi), de l'Etat (Délégation Générale de l'Emploi, de la Formation Professionnelle), de l'Associations des Régions de France et de différents partenaires et collectivités locales, Corinne DUCROCQ a ainsi porté la voix des départements de France sur le démarrage de la programmation du FSE + pour la période 2021-2027.

Si elle a pu saluer le travail de partenariat initié par les Services de l'Etat, Corinne DUCROCQ n'a pas manqué de rappeler les points d'inquiétudes et les interrogations qui demeurent quant à la gestion départementale des crédits européens.

Ont été ainsi évoqués plusieurs sujets dont:

- Le démarrage tardif de la programmation européenne qui insécurise de nombreux départements gestionnaires des crédits du Fonds Social Européen (plus de 6 M€ pour la Dordogne) et de nombreux porteurs de projets,
- Les impacts de la crise économique et de l'inflation galopante qui menacent les populations les plus vulnérables et qui obligent les Départements à mettre en place des actions sociales permettant de réduire les effets de la crise sur nos concitoyens les plus fragiles et pour cela le nécessaire soutien de l'Etat et de l'Europe notamment sur l'éligibilité des actions départementales et des publics <https://www.dordogne.fr/information-transversale/actualites/intervention-de-corinne-ducrocq-au-comite-national-de-suivi-du-programme-operationnel-fse-22333358?>

l'Etat et de l'Europe notamment sur l'éligibilité des actions départementales et des publics

bénéficiaires (en direction des plus jeunes),

- › La nécessaire stabilisation des règlements et harmonisation des instructions afin de sécuriser les aspects juridiques liés à la gestion de ces crédits européens,

Fortement saluée par les partenaires et collectivités, cette intervention au nom des Départements de France, s'est conclue par un appel à une concertation renforcée avec les Départements afin de leur permettre la mise en œuvre de stratégies territoriales plus inclusives et plus sociales et plus adaptées aux enjeux territoriaux. Ce partenariat exemplaire et cette coopération sans précédent sont attendus de manière à garantir la réussite collective de ce programme européen.